

*Fonds de recherche
sur la société
et la culture*

Québec 

Appel de propositions
pour une recherche portant sur

Le développement des entreprises et des organismes dans le secteur culturel au Québec

avec

le Ministère de la Culture et des Communications
l'Observatoire de la culture et des communications de l'Institut de la Statistique du Québec
la Société de développement des entreprises culturelles
le Conseil des arts et des lettres du Québec
le Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture

À SOULIGNER

Type de programme :	subvention pour 1 projet
Durée :	2 ans
Montant total :	167 000 \$
Lettre d'intention :	23 novembre 2005 à 16 h
Demande de financement :	1 ^{er} mars 2006 à 16 h

Contexte	p. 2
Besoins de recherche	p. 3
Conditions de la demande de subvention	p. 4
Lettre d'intention : contenu et critères d'évaluation	p. 6
Demande de financement : contenu et critères d'évaluation	p. 7
Date du concours et période de la subvention	p. 8
Renseignements	p. 8
Annexes	p. 10

Les partenaires de cette Action concertée vous invitent à répondre à cet appel de propositions dont l'objectif est de développer des connaissances sur les causes et l'évolution de la croissance des divers organismes et entreprises culturels au Québec, de même que son impact par rapport à l'offre et la demande culturelle.

En plus de mettre à profit les multiples banques de données détenues par l'Observatoire de la culture et des communications (OCC), ce projet devrait permettre de dégager les tendances ou de tirer des conclusions qui viendront éclairer les actions du gouvernement et des différents acteurs impliqués dans la création, la production, la diffusion et la consommation des produits culturels au Québec.

CONTEXTE

Au cours des dernières décennies, le secteur de la culture a été marqué par une croissance du nombre de ses travailleurs¹, de ses organismes et de ses entreprises et, conséquemment, d'une croissance de l'offre de biens et services culturels. L'État a été un partenaire et un soutien substantiel dans cette croissance compte tenu de sa politique culturelle et de ses interventions. Ses interventions se sont articulées autour des quatre orientations de la politique : l'affirmation de l'identité culturelle, le soutien aux créateurs et aux arts, l'accès et la participation des citoyens à la vie culturelle et l'établissement de nouveaux leviers pour la mise en œuvre de ces orientations. Que sait-on de l'impact de cet investissement de l'État sur les organismes et les entreprises culturels ? Parallèlement, ce soutien a-t-il favorisé le développement d'une certaine autonomie dans le secteur et son renouvellement ou encore, y a-t-il maintenu ou accentué une certaine dépendance ?

¹ Voir Allaire, B. (2004). «Les professions de la culture et des communications au Québec». *Statistiques en bref*, no 4, Québec, OCC, ISQ, 11p. www.stat.gouv.qc.ca/observatoire

En partant du constat que l'univers culturel a évolué et s'est diversifié substantiellement au cours des dernières années, peut-on prévoir de quelle façon l'offre et la demande vont s'adapter à cette évolution au cours des prochaines décennies ? Une étude récente sur l'évolution des comportements culturels parue aux Publications du Québec² avance l'idée qu'il pourrait y avoir une rupture radicale entre l'offre et la demande, notamment dans certains domaines culturels. Cette étude soutient notamment que l'offre en matière de culture aurait connu des hausses importantes au cours des dernières décennies³ alors que la demande ne semble pas suivre le même rythme. Qu'en est-il exactement dans un contexte en mutation⁴ démographique, technologique, sociale, etc. au sein de l'ensemble de la société québécoise ?

Pour être en mesure de comprendre les développements futurs du marché culturel québécois, les partenaires de cette Action concertée souhaitent documenter et analyser cette question, à savoir les particularités de la croissance de l'offre de biens et de produits culturels au Québec par rapport à la demande.

BESOINS DE RECHERCHE

Ce qui intéresse les partenaires de cette recherche, c'est de mieux comprendre les causes de la croissance de l'offre au sein des entreprises et des organismes culturels au Québec, son impact sur la nature de la demande et vers quoi l'industrie culturelle semble s'orienter. Pour chacun des domaines retenus par les chercheurs (voir tableau plus loin), la recherche devrait permettre de répondre à l'ensemble des aspects suivants :

- Quelle est la cause de la croissance de l'offre (facteurs liés à l'idéologie, aux politiques, au développement des organisations, à la structure du marché et à son internationalisation, aux modes de structuration du domaine, logique de création versus logique de marché, etc.) et son ampleur ? Est-elle la même pour chacun des domaines couverts ? Est-elle comparable à ce qui se passe ailleurs ?
- Quels sont les différents effets de cette croissance (positifs et négatifs) de l'offre sur la demande ?
- La demande va-t-elle dans le même sens ? Quels sont les freins ou les stimulants à cette demande ? Est-elle comparable à ce qui se passe ailleurs ?
- Qui doit supporter les fluctuations ? Dans quelle mesure l'État, les organismes et entreprises culturels et les artistes sont-ils respectivement responsables de prendre en charge les impacts de ces fluctuations ?
- Quelles stratégies les différents acteurs devraient-ils mettre en place pour assurer le maximum de retombées pour le secteur québécois de la culture à court, moyen et long termes ?

Il serait irréaliste de vouloir considérer l'ensemble des domaines de la culture et des communications dans ce seul appel de propositions. Parmi les domaines qui sont identifiés dans le système de classification des activités de la culture et des

² Ministère de la Culture et des Communications (2004). *Déchiffrer la culture au Québec : vingt ans de pratiques culturelles (1979-1999)*, Printemps, Publications du Québec.

³ Garon, R. (2004). «Vingt ans de pratiques culturelles au Québec», *Surviv*, Bulletin de la recherche et de la statistique, Ministère de la Culture et des Communications, No 12, Mars.

⁴ Garon, R. (2005). «L'émergence d'une nouvelle identité culturelle parmi les Québécois», Ministère de la Culture et des Communications, Direction de la recherche, des politiques et du lectorat, août.

communications au Québec⁵, les chercheurs sont donc invités à choisir **au moins TROIS domaines** répartis de la façon suivante :

<p>Obligatoirement DEUX parmi les domaines suivants :</p>	<p>le livre ; les arts de la scène ; l'enregistrement sonore ; le cinéma et l'audiovisuel ; les institutions muséales.</p>
<p>Un autre parmi l'ensemble des domaines précédents ou parmi les domaines suivants :</p>	<p>les arts visuels, les métiers d'art et les arts médiatiques ; le patrimoine ; les bibliothèques ; le multimédia.</p>

La recherche devrait prendre la forme d'une analyse poussée des données québécoises, jumelée à une comparaison avec la situation relevée ailleurs au Canada et dans d'autres pays et avoir une préoccupation de l'évolution dans le temps. Elle devrait aussi permettre de situer les causes, l'ampleur et les perspectives de croissance des organismes et entreprises culturels et de proposer des modèles de développement culturel adaptés au marché québécois.

Pour réaliser leur projet, les chercheurs pourront bénéficier du soutien technique de l'Observatoire de la culture et des communications (OCC) qui mettra à leur disposition un ensemble de banques de données relatives à la situation québécoise, dans le respect des règles établies au sein de l'Institut de la statistique du Québec. La liste des banques disponibles à l'OCC est présentée en annexe 1.

Compte tenu de la nature des besoins de recherche exprimés, chaque proposition gagnerait à être présentée par des chercheurs dont les préoccupations sont de différents horizons disciplinaires.

CONDITIONS DE LA DEMANDE DE SUBVENTION

- Cette Action concertée permettra de financer **UN SEUL PROJET** d'une durée de 2 ans et qui devrait commencer le 1^{er} juin 2006. Le montant maximal prévu pour cette subvention est de **167 000 \$**. Le rapport final devra être déposé le 1^{er} septembre 2008.
- Cette subvention devra être utilisée pour le financement des dépenses courantes reliées directement à la réalisation du projet de recherche (voir dépenses admissibles en annexe). En conformité avec les règles générales du Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture (FQRSC), chaque chercheur ne pourra déposer qu'une seule demande à titre de chercheur principal.

⁵ http://www.stat.gouv.qc.ca/observatoire/publicat_obs/class_act_cult2004.htm.

- Cette Action concertée répond aux règles générales établies par le FQRSC concernant l'admissibilité des chercheurs, la recevabilité des demandes, les dépenses admissibles, le respect de la propriété intellectuelle, les montants alloués et les périodes d'attribution.
- Toutes les informations relatives à la préparation et au dépôt des lettres d'intention et des demandes de financement sont inscrites dans le document *Programme des actions concertées* disponible à l'adresse électronique suivante : <http://www.fqrsq.gouv.qc.ca/programmes/actions/indexancien.html>.
- Cette Action concertée s'adresse aux chercheurs d'universités, d'établissements affiliés et de collèges.
- Les demandes peuvent être rédigées en français ou en anglais. Toutefois, le titre et le résumé du projet doivent être rédigés en français.
- Le curriculum vitæ doit être complété via le site Internet du CV commun canadien à l'adresse suivante : http://www.fqrsq.gouv.qc.ca/cv_form/index.html. Il doit être transmis électroniquement au FQRSC avant ou à la date limite fixée par le présent concours. Pour la lettre d'intention, seul le curriculum vitæ du ou de la responsable du projet est demandé.
- Les pièces particulières (lettres d'autorisation ou d'appui, relevés de notes, etc.) doivent être transmises par courrier. Le dépôt de ces pièces doit respecter les dates fixées pour le concours (le cachet de la poste ou d'une messagerie l'attestant). La liste des pièces à joindre, s'il y a lieu, peut être consultée dans le programme des Actions concertées se trouvant dans le site Internet du FQRSC.
- Le versement de la subvention sera conditionnel au dépôt au FQRSC du certificat de déontologie produit par le comité d'éthique de l'établissement pour l'implication de participants dans le projet, le cas échéant. **Si un tel certificat n'est pas requis, le chercheur responsable de la demande doit, après l'annonce de l'octroi de la subvention, le signifier rapidement par écrit au gestionnaire du programme** dont le nom apparaît à la fin de ce document et dans la lettre d'octroi.
- Les personnes qui recevront un financement dans le cadre de cette Action concertée **sont tenues de participer à des activités de suivi** de leur projet de recherche. Celles-ci seront organisées par le FQRSC et permettront de mettre à profit l'évolution des travaux ainsi que les résultats de recherche auprès des partenaires de cette initiative concertée et d'échanger avec ces derniers tout au long du processus. Le refus d'y participer pourrait entraîner une suspension des versements de la subvention. Les frais de déplacement inhérents à ces activités doivent être prévus dans le budget du projet.
- À l'instar de tout projet de recherche, les bénéficiaires d'une subvention à la suite de ce concours devront indiquer, dans tout rapport, article, communication, que la recherche a été subventionnée par le ministère de la Culture et des Communications, l'Observatoire de la culture et des communications de l'Institut de la Statistique du Québec, la Société de développement des entreprises culturelles en collaboration avec le Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture.

LA LETTRE D'INTENTION : CONTENU ET CRITÈRES D'ÉVALUATION

Les personnes intéressées doivent **obligatoirement** remplir le formulaire de lettre d'intention *en ligne* se trouvant dans le site Internet du FQRSC (<http://www.fqrsq.gouv.qc.ca/programmes/actions/indexancien.html>). À cette étape, seul le *curriculum vitæ* du chercheur ou de la chercheuse principal(e) est demandé. Il doit aussi être rempli sur le formulaire prévu à cet effet (CV commun canadien), également disponible dans le site Internet du FQRSC.

Un comité, formé des partenaires de l'Action concertée, évaluera la pertinence des propositions soumises et de leurs retombées par rapport aux besoins et objectifs de l'appel de propositions. Il pourra aussi faire des recommandations aux chercheurs et chercheuses sur des pistes leur permettant de répondre de façon plus adéquate aux attentes exprimées dans l'appel de propositions. Ce comité fera ensuite ses recommandations au FQRSC qui invitera les chercheurs dont les lettres seront jugées pertinentes, en fonction des critères d'évaluation, à présenter une demande de subvention. Le seuil de passage pour l'évaluation de la lettre d'intention est de 70%.

Les critères d'évaluation des lettres d'intention sont les suivants :

- **Adéquation du projet aux objectifs et aux besoins exprimés dans l'appel de propositions** (60 points)

Indicateurs

Pertinence du projet par rapport aux objectifs de l'appel de propositions ;
Réponse du projet aux besoins inscrits dans l'appel de propositions.

- **Qualité du transfert des connaissances prévu et nature des retombées anticipées** (30 points)

Indicateurs

Applicabilité des résultats attendus ;
Impact potentiel des retombées pour l'orientation et l'application des politiques et programmes publics et l'avancement des connaissances ;
Ampleur et qualité du plan de transfert des connaissances.

- **Lien avec des partenaires du milieu** (10 points)

Indicateur

Implication et degré de collaboration des partenaires, potentiels utilisateurs des résultats de la recherche.

Les recommandations du comité d'évaluation des lettres d'intention seront transmises au comité d'évaluation scientifique. Les chercheurs et chercheuses sont donc invités à tenir compte des commentaires et suggestions faits à cette étape ou à justifier, dans la demande, leur choix de ne pas le faire.

LA DEMANDE DE FINANCEMENT: CONTENU ET ÉVALUATION

Les équipes dont la lettre d'intention sera retenue seront invitées à produire une demande de financement dans laquelle se retrouve la description détaillée du devis de recherche. Le dossier de la demande est complété *en ligne* à partir du site Internet du FQRSC (<http://www.fqrsq.gouv.qc.ca/programmes/actions/indexancien.html>) sur le formulaire prévu pour ce concours du programme des *Actions concertées*. Les curriculum vitæ (communs canadiens) du responsable de la demande et des co-chercheurs doivent être complétés *en ligne* et **jointés à la demande**. Il est à noter que les chercheurs collaborateurs n'ont pas à transmettre de CV.

Les pièces suivantes sont à transmettre par courrier:

- Le *certificat d'éthique*, s'il y a lieu. Cette pièce n'est pas exigée au moment de la demande mais le versement de la subvention sera conditionnel à son dépôt.
- Les *lettres d'autorisation* nécessaires à la réalisation du projet, si nécessaire.
- Les pièces relatives à l'attestation de citoyenneté ou de résidence, s'il y a lieu.

Un comité de pairs procédera à l'évaluation scientifique des propositions et recommandera au FQRSC et à ses partenaires, des demandes à financer.

Les critères d'évaluation des devis sont les suivants :

- **Qualité scientifique du devis proposé (50 points)**

(Le seuil de passage pour ce critère d'évaluation est de 70%)

Indicateurs

Mise en évidence des limites des connaissances actuelles pour répondre à l'objet d'étude par le biais de la recension critique ; (10 points)

Pertinence et adéquation de la perspective théorique et de la méthodologie ; (15 points)

Rigueur de la méthodologie dans la collecte, le traitement et l'analyse des données ; (15 points)

Pertinence du projet pour l'avancement des connaissances dans le domaine ; (10 points)

Précision et réalisme de l'échéancier et des prévisions budgétaires.

- **Capacité scientifique des chercheurs (20 points)**

Indicateurs

Adéquation entre la productivité scientifique et le niveau d'expérience des chercheurs (publications, communications et subventions) ; (10 points)

Présence d'une expertise particulière dans le domaine où se situe la démarche de recherche proposée. (10 points)

- **Retombées anticipées (20 points)**

Indicateurs

Démonstration de l'impact potentiel du projet par rapport aux objectifs de l'appel de propositions et prise en compte des commentaires du comité de pertinence ; (5 points)

Démonstration de l'efficacité de la stratégie de transfert pour l'appropriation des connaissances par les utilisateurs potentiels des résultats de la recherche ; (5 points)

Qualité et degré d'implication des milieux partenaires ; (5 points)

Importance des retombées attendues pour la société et plus spécialement pour le développement et le renouvellement de politiques ou de pratiques dans le domaine ciblé par l'appel de propositions. (5 points)

- **Contribution à la formation de chercheurs (10 points)**

Indicateurs

Importance accordée à la formation et à la participation des étudiants aux travaux de recherche.

DATES DU CONCOURS ET PÉRIODE DE SUBVENTION

Le formulaire de **lettre d'intention**, rempli *en ligne* dans le site Internet du FQRSC, doit être transmis au plus tard le **MERCREDI 23 NOVEMBRE 2005** à 16 heures. Les pièces à joindre, si nécessaire, ainsi que les formulaires CV sont attendus pour la même date (le cachet de la poste ou un reçu d'une messagerie l'attestant). L'annonce des résultats est prévue dans la semaine du 19 décembre 2005.

Le formulaire pour la **demande de financement**, rempli *en ligne* dans le site Internet du FQRSC, doit être transmis au plus tard le **MERCREDI 1^{ER} MARS 2006** à 16 heures. Les pièces à joindre, si nécessaire, ainsi que les formulaires CV sont attendus pour la même date (le cachet de la poste ou un reçu d'une messagerie l'attestant). L'annonce des résultats est prévue dans la semaine du 11 mai 2006.

RENSEIGNEMENTS

L'adresse pour le dépôt des pièces à joindre à la demande et qui ne peuvent être acheminées sous format électronique :

Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture

Projet : Les entreprises et organismes culturels

Programme des Actions concertées

140, Grande Allée Est, bureau 470, Québec (Québec) G1R 5M8

Pour information sur ce concours, communiquez avec :

Nathalie Roy

Gestionnaire du programme des Actions concertées

FQRSC

Téléphone : (418) 643-7582, poste 3138

Courriel : nathalie.roy@fqrsc.gouv.qc.ca

Pour tout autre problème ou pour des **questions d'ordre technique**, communiquez avec :

Centre d'assistance technique

Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture

Téléphone : (418) 646-3669 ou (pour l'extérieur de la région de Québec)

1-866-621-7084

Courriel : centre.assistance@fqrsc.gouv.qc.ca

ANNEXE 1

Liste des banques de données disponibles à l'Observatoire de la culture et des communications du Québec (OCCQ)

Toutes les banques de données dont dispose l'OCCQ ne sont pas citées dans la présente liste. Certaines d'entre elles contiennent des données dont la fiabilité n'a pu être attestée pour le territoire du Québec. C'est le cas, notamment, des données pour les enquêtes suivantes de Statistique Canada :

- Établissements du patrimoine ;
- Travaux de laboratoires de films cinématographiques ;
- Production cinématographique, vidéo et audiovisuelle ;
- Distribution cinématographique, vidéo et audiovisuelle ;
- Enregistrement sonore.

Presque toutes les banques citées contiennent des micro-données, soit des données individuelles provenant de chacun des répondants. Seules les banques sur l'écoute de la télévision, sur les professions culturelles et sur le commerce de détail de vidéos ne contiennent que des données agrégées.

- Écoute de la télévision (nombre de spectateurs et nombre d'heures d'écoute selon la langue et le niveau de scolarité des spectateurs, âge et sexe) ;
- Enquête sur les transactions d'œuvres d'art (ventes des marchands d'art, acquisitions des institutions et corporations collectionneuses)
- Enquête sur la fréquentation des spectacles (caractéristiques de chaque série de représentation d'un même spectacle dans un même lieu) ;
- Statistiques sur les arts d'interprétation ;
- Enquête sur la fréquentation des institutions muséales ;
- Enquête auprès des écrivaines et des écrivains du Québec ;
- Enquête sur les ventes mensuelles de livres neufs (valeur des ventes des éditeurs, valeur des ventes des distributeurs) ;
- Statistiques sur les librairies agréées (rapport d'agrément annuel des librairies, états financiers des librairies) ;
- Éditeurs et diffuseurs exclusifs de livres ;
- Enquête auprès des distributeurs et des diffuseurs de livres ;
- Statistiques sur les éditeurs de périodiques ;
- Enquête annuelle sur les bibliothèques publiques (documents des bibliothèques, utilisation des services, usagers, locaux, activités de promotion, participation à des activités de coopération avec divers établissements) ;
- Statistiques sur les ventes de disques ;
- Enquête sur l'exploitation et l'infrastructure cinématographique (caractéristiques des films projetés, résultats mensuels de fréquentation) ;
- Statistiques sur les cinémas ;
- Statistiques sur le commerce de détails de vidéos ;
- Compilation tirée du recensement (caractéristiques des populations appartenant à 37 professions culturelles différentes) ;
- Dépenses de l'administration publique québécoise au titre de la culture.

Pour connaître les modalités d'accès à ces données, contactez Monsieur Serge Bernier (serge.bernier@stat.gouv.qc.ca).

ANNEXE 2

Volet : Projet de recherche et synthèse des connaissances (dégagement admissible : aucun)

Dépenses prévues en fonctionnement et en équipement	1 ^{re} année		2 ^e année		3 ^e année		4 ^e année	
	Nbre	\$	Nbre	\$	Nbre	\$	Nbre	\$
Rémunération :								
- Dégagement de la tâche d'enseignement (responsable du projet)**								
- Dégagement de la tâche d'enseignement (chercheur universitaire excluant le responsable)**								
- Dégagement de la tâche d'enseignement (chercheur de collège)**								
- Étudiants de 1 ^{er} cycle								
- Étudiants de 2 ^e cycle								
- Étudiants de 3 ^e cycle								
- Stagiaires de recherche postdoctorale								
- Professionnels de recherche								
- Techniciens de recherche								
- Personnel administratif								
Honoraires professionnels								
- Consultants								
Frais de déplacement et de séjour								
Matériel et fournitures de recherche								
Frais de transport de matériel et d'équipements								
Frais de location de locaux et d'équipements								
Frais de télécommunication								
Fournitures informatiques et achat de banques de données								
Frais de production, d'édition ou de reprographie								
Frais de traduction								
Achat d'équipement								
TOTAL : DEPENSES PREVUES EN FONCTIONNEMENT ET EN EQUIPEMENT								

* Selon le nombre d'années autorisées dans l'appel d'offres.

** Offert lorsque mentionné dans l'appel d'offres.